

TRANSMIS LE 31 MARS 2022

2022/...

REÇU LE

AFFICHÉ LE

NOTIFIÉ LE

PUBLIÉ LE

EXÉCUTÉ LE

FRANCONVILLE

1 AVR. 2022

1 AVR 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2022

DÉLIBÉRATION N°31

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 20UR56 – ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°2.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNÈREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Hervé GALICHET : Claire LE BERRE

Bruno DE CARLI : Patrick BOULLÉ

Rachel SABATIER-GIRAULT : Absente excusée.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Marchés Publics

Question n°32 du CM du 24/03/2022 - P 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2022 DÉLIBÉRATION N°31

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 20UR56 – ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°2.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 et R.2194-8,

VU la délibération n°26 du conseil municipal du 27 mai 2021 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 20UR56,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il s'est avéré nécessaire d'organiser 4 ateliers urbains supplémentaires, non prévus dans le marché initial, et de renoncer à la réalisation de panneaux d'exposition,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer le règlement de ces prestations demandées par la Ville, au titulaire du contrat,

CONSIDÉRANT que la plus-value financière de ces prestations représente 3 100 € HT soit 3 720 € TTC, soit 4,69 % du montant initial du marché (tranche ferme + tranche optionnelle),

CONSIDÉRANT qu'un précédent avenant n°1 a été conclu en juillet 2021 afin de procéder au règlement de prestations supplémentaires demandées par la municipalité, représentant une plus-value de 5,29% du montant initial tranche ferme et tranche optionnelle comprises,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir un avenant n°2 au marché 20UR56 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision générale du PLU, dont le titulaire est la société ESPACE VILLE SCOP,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2,

APRÈS l'avis de la Commission Urbanisme/Travaux/Transports/Développement durable en date du 11 mars 2022 et de la Commission Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité en date du 14 mars 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ des votants, le CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : APPROUVE les conclusions de l'avenant n°2 prenant en compte les plus-values liées aux ateliers urbains supplémentaires et des moins-values, le nouveau montant du marché, pour



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Marchés Publics

la tranche ferme et la tranche optionnelle, est fixé à 72 705 € HT soit 86 627 € TTC, représentant une plus-value totale de 9,98 % du montant initial du contrat (avenant n°1 et n°2).

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°2 au marché 20UR56 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision générale du PLU, avec la société SCOP ESPACE VILLE, sise 84 bis avenue du général Leclerc – 78220 VIROFLAY.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville : compte 6226 fonction 0204.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Île-De-France



Caractère Exécutoire

1 AVR 2022

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



Mme Jeanne Chartier-Cuignon

Acte à classer

DL24032022-Q31

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-03-31T15-05-54.00 (MI236570458)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220324-DL24032022-Q31-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 20 UR56 - ASSISTANCE A MAITRISE
D'OUVRAGE POUR LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU - AUTORISATION
DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT
Date de décision : 24/03/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. avenant
1.1.8.3. services

Acte : 31 - CP GS avenant 2 PLU.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 31/03/22 à 15:05

Date 31/03/22 à 15:05

Date 31/03/22 à 15:12

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Par MAGLOIRE Emmanuelle

